



# Savoir rouler à vélo à la fédération française de cyclotourisme

## Le « Savoir rouler à vélo » c'est quoi ?

Le savoir rouler à vélo est un programme d'apprentissage du vélo mis en place par l'Etat réservé aux enfants de 6 à 11 ans afin qu'ils puissent acquérir les fondamentaux de base pour se déplacer seul à vélo dans leur quotidien. Les enfants vont découvrir les fondamentaux du code de la route qui s'applique aux vélos et les comportements appropriés au partage des espaces avec les autres usagers.

### Le contenu du programme

Le programme d'un minimum de 10h se présente sous la forme de trois modules d'apprentissage :

- 1- **Savoir pédaler** : Maîtrise des fondamentaux du vélo au travers de l'équilibre, du pédalage, du pilotage
- 2- **Savoir circuler** : Transmission des connaissances liées à la sécurité routière en milieu sécurisé au travers des règles du code de la route et des comportements adaptés au partage de l'espace
- 3- **Savoir rouler à vélo** : Rouler en milieu réel de circulation et de partage des espaces avec les autres usagers.



*Rien de nouveau, c'est le niveau « Qualifié » du Brevet d'Education Routière que l'on apprend dans les Ecoles Française de vélo ! Le petit plus du savoir-faire de la fédération, vous pouvez proposer une mini-randonnée avec un point particulier à découvrir et un goûter !*

## Le savoir-rouler c'est quand ?

Il peut se déployer dans tous les temps de vie de l'enfant.

1. Dans le temps scolaire au sein des écoles primaires et même au sein des collèges
2. Dans tous les temps périscolaires que l'on appelle « accueil collectif de mineurs » (ACM), centre de loisirs, séjours pour mineurs etc...
3. Dans le cadre des activités mises en places par les clubs,



*Je valide le SRAV pour les jeunes de mon club ! je peux organiser des sessions SRAV pour tous les jeunes, licenciés ou non lors de ma randonnée du club, la journée des associations, pour les jeunes de ma commune pendant les petites vacances scolaires etc...*

## Qui sont les intervenants du SRAV ?

Toutes les structures de la fédération peuvent être identifiées pour organiser le programme « SRAV ».

Les étapes sont les suivantes :

1. Identifier au moins un éducateur titulaire de la qualification requise (voir ci-dessous)
2. Lui demander de s'inscrire sur la plateforme « savoir rouler à vélo » mis en place par le ministère des sports. <https://savoirroulervelo.fr/intervenant/> à l'aide d'un mail et d'un mot de passe.
3. Le référent « SRAV » de la fédération procède à la validation de l'intervenant.

**L'intervenant doit être titulaire d'une des qualifications suivantes :**

Interventions bénévoles, diplôme FF vélo :

1. animateur club + une formation spécifique « SRAV » Fiche 10 du référentiel de formation
2. Initiateur fédéral
3. Moniteur fédéral
4. Initiateur Mobilité à vélo délivré par la FFvélo uniquement

Intervention contre rémunération obligation d'avoir une carte d'éducateur sportif délivrée par le site <https://eaps.sports.gouv.fr/> et d'un des diplômes suivants :

1. BPJEPS « Activités du cyclisme »
2. BEESAC
3. BEES Cyclisme,
4. DEJEPS Cyclisme, VTT
5. Titulaire du CQP « animateur mobilité à vélo »
6. Tout autre diplôme permettant l'encadrement des activités du cyclisme à titre professionnel inscrit sur **l'annexe II du L212-1 du code du sport.**



*Les intervenants SRAV peuvent avoir « des assistants », sans obligation de diplômes, ils doivent être déclarés comme « adulte expérimenté » dans leur espace licence. Ils exercent sous la responsabilité de l'intervenant déclaré et en présence de celui-ci.*

## Comment mettre en place des interventions ?

La mise en place des actions SRAV par une structure repose sur la seule volonté de celle-ci de s'engager dans le dispositif.

Une action SRAV peut naître de :

1. La volonté d'une école primaire ou d'un collège,
2. La volonté d'une collectivité territoriale,
3. La volonté du club, du CoDep ou du CoReg de développer le « SRAV » dans le cadre des activités fédérales.

La structure qui va mettre en place l'action doit identifier l'ensemble de ses besoins :

1. Intervenant (s) déclaré(s)
2. Assistants éventuels pour la mise en œuvre
3. Pédagogiques : livrets pédagogique pour les enfants, documents support, impressions des attestations
4. Techniques : Vélos, casques, boîte à outils, kit Education routière (plots, barres, panneaux signalisation...)
5. Temps disponible
6. Financiers

L'intervenant :

1. Déclare son intervention sur le site « Savoir rouler à vélo »,
2. Fait l'ensemble de son intervention,
3. Imprime les attestations ou demande à la fédération de les imprimer pour lui.

### Quels sont les outils disponibles ?

La fédération met à votre disposition un certain nombre d'outils pour accompagner la mise en place de l'action :

1. Un classeur est disponible pour les éducateurs, il recense les fiches pédagogiques des différents exercices à mettre en place,
2. Les livrets pédagogiques des enfants, remis en début de programme, ils permettent de valider leur progression individuelle,
3. L'impression des attestations remises aux enfants,
4. Des flyers sur la sécurité à vélo,
5. Des outils de communication sur le SRAV et la fédération.

### Quelles sont les aides financières ?

1. Dans le cadre des subventions PSF-ANS : C'est l'ex CNDS ! la campagne de demande se déroule entre le 1<sup>er</sup> mars et le 15 avril de chaque année. Une campagne de communication est faite au travers des CoRegs et CoDeps. Contact fédération [subventionsans@ffvelo.fr](mailto:subventionsans@ffvelo.fr)
2. La fédération apporte une aide au SRAV dans le cadre des « aides sur actions » aux structures
3. Le « SRAV » est une activité prise en compte dans le challenge des EFV
4. Les Services de l'Etat (DRAJES et SDJES) lancent des appels à projets spécifiques au « savoir rouler à vélo » Contact : votre DRAJES ou SDJES du siège de votre structure
5. Les aides des collectivités locales qui vous sollicitent : Vous pouvez demander une participation financière pour les frais de mise en place de l'action. Celle-ci peut se matérialiser par l'octroi d'une subvention au club ou bien une facturation au nom du club pour la prestation de location des vélos, des casques, des frais de déplacement et des frais techniques et pédagogiques engagés.



*Le coût estimé pour une intervention d'un cycle complet « SRAV » par une structure fédérale est de 500 euros pour environ 2 classes pour + ou - 50 enfants*

## Puis je bénéficier du financement « génération vélo » ?

« Génération Vélo » est un dispositif qui relève des « CEE : certificats d'économie d'énergie » Il est piloté par la FUB et une société ad hoc « SoFUB » :

1. Il est réservé aux seules interventions sollicités par les collectivités territoriales
2. Il finance que la part « salaire » des interventions faites par des « professionnels » avec une liste de diplôme réduite
3. Sous conditions d'être référencé « intervenant génération vélo » avec un complément de formation mis en place par « génération vélo »
4. Le montant maximum de l'aide à la collectivité est de 50% d'un plafond fixé à 1700€ HT soit 850€



*Les structures qui ont en leur sein un licencié, éducateur titulaire d'un diplôme professionnel (voir ci-dessus), pourrait vous faire bénéficier du financement.*

### POUR TOUS RENSEIGNEMENTS :

Référent fédération française de cyclotourisme [n.dubois@ffvelo.fr](mailto:n.dubois@ffvelo.fr)

Site du ministère : <https://www.sports.gouv.fr/savoir-rouler-velo-609>